

COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2019 A 20 H 30**

Présents : DESCOSY Marcel, GALAN Bruno, ROCA Jean, OCAMPO Renée, CHEMIN Claude-Alexandra, ABULI Pierre, RIBES Florence, BEUSAERT Belinda, BERTRAND Huguette, FARRIOL Céline, FAURE Isabelle, MUNOZ Michel, NARGIEU Lydie, PONSI Antoine, RAMONET Pascal, ROLLAND Martine, SOULHOL Claude, VUILLEMIN Renaud

Absents excusés : CHARLES Olivier, GALLINAT Alain, SCHWERTZ Nathalie, BONAFE Nadine, JONQUERES D'ORIOLO Jean

Secrétaire de séance : RAMONET Pascal

La séance est ouverte par M. Marcel DESCOSY, Maire de Palau-Del-Vidre.

I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Lecture est faite du compte-rendu de la séance du 26 Novembre 2019.

Vote à l'unanimité.

II – Décision Municipale :

Dans le cadre de sa délégation relative à la passation de contrats de location inférieurs à 12 ans, M. le Maire, suite à la demande du preneur, a transféré le bail concernant l'appartement situé au 2^{ème} étage du groupe scolaire, chemin de Batipalmes à M. PECUSSEAU Charly et Mme VANHAM Aubry, à compter du 1^{er} janvier 2020.

III – Marchés Halle Sportive :

M. le Maire rappelle que dans le cadre d'un marché à procédure adaptée un avis d'appel à concurrence est paru le 8/11/2019 et que les offres reçues ont été examinées par la commission le 16/12/2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité : 14 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions, décide d'attribuer le marché par lots pour la construction d'une Halle Sportive pour un montant de 1 336 891.87 €, aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Gros-œuvre : Entreprise VILLALONGUE :	344 581.48 € HT
Lot n° 2 : Charpente-Couverture : Sté BECK et Cie :	227 715.00 € HT
Lot n° 3 : Etanchéité : SMAC :	31 186.37 € HT
Lot n° 4 : Doublages-Cloisons-Faux plafonds : SAS CAUSADIAS :	28 569.17 € HT
Lot n° 5 : Carrelage-Faïences : Sté AFONSO :	20 467.35 € HT
Lot n° 6 : Sol Sportif : ST GROUPE :	41 925.00 € HT
Lot n° 7 : Peintures : SAS CAUSADIAS :	24 166.85 € HT

Lot n° 8 : Menuiseries extérieures : ALU PERPIGNAN :	98 510.00 € HT
Lot n° 9 : Menuiseries intérieures bois : SARL MASSUET :	65 032.00 € HT
Lot n° 10 : Serrurerie : Entreprise FSM :	74 000.65 € HT
Lot n° 11 : Plomberie – CVC : SAS IBANEZ :	135 604.00 € HT
Lot n° 12 : Electricité-courants forts et faibles : SARL SAGUY :	62 322.50 € HT
Lot n° 13 : Photovoltaïque : CEGELEC :	100 900.00 € HT
Lot n° 14 : VRD-Espaces verts : FARINES TP :	81 911.50 € HT

IV – Avenant n° 1 (marché à bons de commande – Année 2018) : travaux de réfection, de gros entretien et d'amélioration des voiries communales :

M. le Maire rappelle qu'un marché à bons de commande a été conclu le 12/2/2018 avec l'entreprise COLAS Méditerranée à Thuir pour des travaux de réfection, de gros entretiens et d'amélioration des voiries communales.

Le montant initial du marché s'élevait à 367 237 € HT.

Des adaptations et modifications aux travaux initiaux ont été nécessaires et font l'objet de l'avenant n° 1, pour un montant de 35 488.18 € HT.

Voté à la majorité : 16 voix Pour et 2 Absentions.

V – Autorisation ouverture crédits d'investissement – Budget primitif 2020 :

M. le Maire rappelle qu'il peut, sur autorisation préalable du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En effet, certaines prestations ou travaux doivent pouvoir être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif qui interviendra au plus tard le 30 avril 2020.

Il propose d'ouvrir les crédits suivants pour 2020 :

- 21 571 – Matériel roulant :	6 250 €
- Opération 110 : construction colombariums :	2 500 €
- Opération 210 : Voirie :	28 750 €
- Opération 221 : dissimulation réseaux :	12 500 €
- Opération 290 : Halle sportive :	330 000 €

soit un montant total de 380 000 €.

Voté à l'unanimité.

VI – Effectif communal :

M. le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités de service de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de 4 agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020/

Les postes concernés sont les suivants :

1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
3 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe.

Voté à l'unanimité.

VII – Régime indemnitaire : indemnité spéciale mensuelle de fonction de police municipale :

M. le Maire rappelle la délibération en date du 15/11/2018 relative à l'indemnité de police municipale, fixée à 18 %, qu'il est possible de réactualiser, et propose de la fixer à 20 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

Voté à l'unanimité.

VIII – Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris : avis du Conseil Municipal sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs :

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes, dotée d'un PLH approuvé, a obligation de mettre en place en Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Il précise que ce plan définit les orientations, les moyens mis en œuvre et les partenaires associés pour garantir l'égal traitement des demandeurs, veiller sur leur droit à l'information, rendre le régime des attributions plus lisible ou encore développer la collaboration entre tous les acteurs. Il est valable 6 ans.

Le Conseil Municipal émet un Avis Favorable.

La séance est levée à 21h15

PRESENTS

DESCOSSY Marcel

GALAN Bruno

ROCA Jean

OCAMPO Renée

CHEMIN Claude-Alexandra

ABULI Pierre

RIBES Florence

BEAUSAERT Belinda

BERTRAND Huguette

FARRIOL Céline

FAURE Isabelle

MUNOZ Michel

NARGIEU Lydie

PONSI Antoine

RAMONET Pascal

ROLLAND Martine

SOULHOL Claude

VUILLEMIN Renaud